République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Istres
Ville de Saint Mitre les Remparts

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Commune de

Saint Mitre les Remparts

Note de présentation

Conseil Municipal du 08 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

Préambule
1. LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE
2. LA SITUATION DE SAINT MITRE LES REMPARTS EN 2020
2.1. Résultat d'exécution
2.1.1. Epargne de gestion nette
2.1.2. Désendettement
2.1.3. Charges financières
2.2. Analyse financière
2.2.1. Recettes de fonctionnement
2.2.2. Dépenses de fonctionnement
2.2.3. Rapport recettes / dépenses de fonctionnement
3. LES ORIENTATIONS 2021
3.1. Fonctionnement
3.1.1. Recettes de fonctionnement
3.1.1.1. Dotations de l'Etat
3.1.1.2. Recettes fiscales
3.1.1.3. Dotations de la Métropole Aix-Marseille-Provence
3.1.2. Dépenses de fonctionnement
3.1.2.1. Evolution des charges de personnel
3.1.2.2. Soutiens aux associations
3.1.2.3. Loi SRU : Carence
3.1.2.4. Affectation du résultat
3.2. Investissement
3.2.1. Point sur les investissements 2020
3.2.2. Projets 2021
3.2.3. Financement de la section d'investissement
3.2.4. Les projets métropolitains liés à Saint Mitre
4. CONCLUSION

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

Préambule

Article L.2312-1 et D 2312-3 du CGCT (loi NOTRE du 7 Aout 2015)

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015, le présent rapport support du DOB sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

1. LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020.
Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3ème trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.
Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2ème vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui a pesé sur l'activité du 4ème trimestre.
Avec plus de 2.3 millions de décès et plus de 105 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, le début de la campagne de vaccination constitue une véritable lueur pour enrayer la pandémie.

Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de – 11, 8 % T/T au 2ème Trim. à + 12,7 % T/T au 3ème Trim. (- 4,3 % sur un an).
Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).
Les mesures de restrictions, progressivement réintroduites dans la plupart des pays ont conduit à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie…) au 4e trimestre. L'activité en zone euro s'est donc à nouveau contractée sur le dernier trimestre, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

Zone euro : soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2ème vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les Etats membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.
De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1 350 milliards € début juin. Enfin, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ – 4.3 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au 1er trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2ème trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.
Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2ème trimestre, - 8 % étant annoncé au 4ème trimestre.
Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, la croissance française devrait chuter de - 8,3 % en 2020 selon une première estimation avant de rebondir à 5,5 % en 2021.

France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durablement touchés par l'épidémie.
Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards €.
Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

France : une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation française a fortement baissé, passant de 1,5 % en glissement annuel en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services induit par une forte baisse de la demande mondiale due aux confinements dans de nombreux pays. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française est de 0.5 % à fin décembre 2020 et devrait demeurer à 0,6 % en 2021.

France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 117,5 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative pour 2020. Pour 2021, le gouvernement prévoit, une baisse du déficit public à 8,5 % du PIB et une dette publique record de 122,4 % du PIB. Pour autant, la forte augmentation de la dette publique française ne devrait pas affecter sa viabilité en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

Principales mesures du Projet de Loi de Finances 2021 relatives aux collectivités locales

- Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales en baisse dans le PLF 2021 : 104,4 milliards € dans le PLF 2021 à périmètre courant, en baisse de 10 % par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de Taxes d'Habitation puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stable pour 2021 avec un montant de 26,756 milliards €, le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

- Les compensations d'exonérations de fiscalité locales, quant à elles, chutent (-80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

- Les dotations de soutien à l'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020.

- La mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021 se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

locales percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; **en 2022 ou en 2023** pour les perceptions en N + 1 ou N + 2.

- Baisse des impôts de production de 10 milliards € dès 2021 grâce à 3 leviers : baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 1,5 % à 0,75 % dès le 1er janvier 2021, baisse du plafonnement de contribution économique territorial (CET) de 3% à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise, révision des valeurs locatives des établissements industriels.

- **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :**

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, est codifié à l'article 1518 bis CGI, comme suit :
Coefficient = 1 + [(IPC de novembre N-1 – IPC de novembre N-2) / IPC de novembre N-2]
Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé.
Soit un **Coefficient de revalorisation forfaitaire 2021 de 0,6 % à confirmer**.

- Le transfert de la compétence voirie a été repoussée au 1er janvier 2023. Le projet de fusion département/métropole étant également reporté, une grande incertitude entoure l'évolution de l'organisation territoriale dans les Bouches du Rhône.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

2. LA SITUATION DE SAINT MITRE LES REMPARTS EN 2020

Les chiffres figurant dans ce document correspondent aux réalisations 2020. Toutefois, le compte de gestion n'ayant pas été approuvé à ce jour, ils ne peuvent être considérés comme ayant valeur de compte administratif. Cependant étant proches de données quasi-définitives, ils peuvent donc être retenus à des fins d'analyse financière.

2.1. Résultat d'exécution

2.1.1. Epargne de gestion nette

L'épargne de gestion nette sans les excédents reportés et sans les opérations d'ordre s'élève à 425 914 € en 2020 au lieu de 560 214 € en 2019 (-31.5%) duquel on déduit :

- L'intérêt de la dette - 101 133 €
- Le capital de la dette -305 848 €

Soit une épargne nette de 18 933 €

2.1.2. Désendettement

L'encours de la dette au 1er janvier 2021 est de 4 075 659 € soit + 694 152 € par rapport à 2019 suite à la souscription de l'emprunt d'un million d'euros en décembre 2020.

Cet encours se traduit par des ratios par habitant au 1er janvier 2021 qui passe de 567 € à 685 € par habitant soit +20,90 %.

La souscription de l'emprunt était prévue au budget 2020. Le premier remboursement sera réalisé le 1er avril 2021.

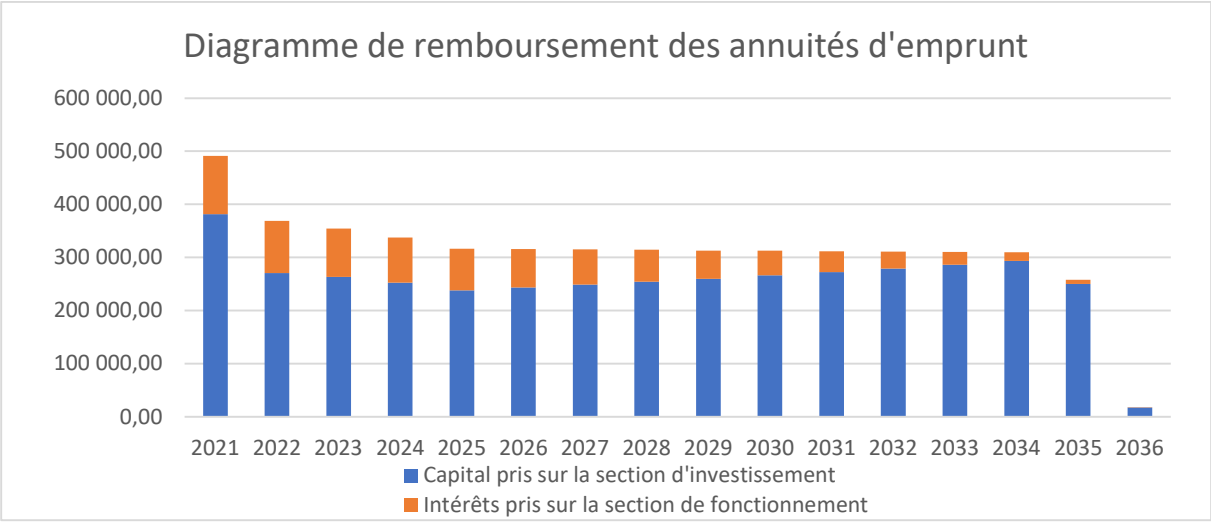

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

2.2 Analyse financière

2.2.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, sans les excédents reportés, accusent une baisse de -3.73 % qui s'explique par une baisse des recettes perçues au titre des produits de services (restaurant municipal, restauration scolaire, colonies, spectacles…).
Le poste impôts et taxes accuse également une baisse de -3.45%, principalement liée à l'abattement de 50 % votée par le conseil municipal sur la taxe locale sur les publicités extérieures (-50.59%) et de la Taxe Additionnelle des Droits de Mutation (-33.45%).

Le poste dotation et participation accuse une diminution de -3.72%, essentiellement due à la baisse de la DGF (-3.37% entre 2019 et 2020), d'une baisse du FCTVA perçu sur des travaux d'entretien sur les bâtiments publics et la voirie (-35.83%) et une diminution de la participation versée par la CAF en raison de la crise sanitaire (-25.54%).

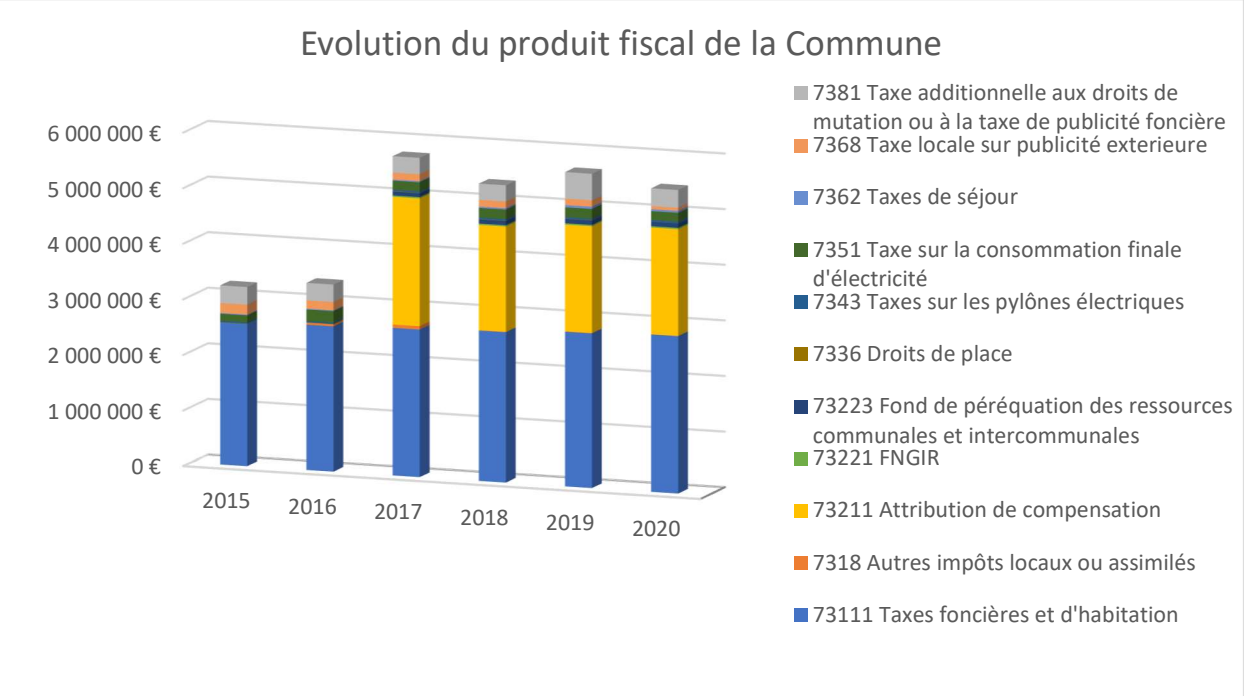

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

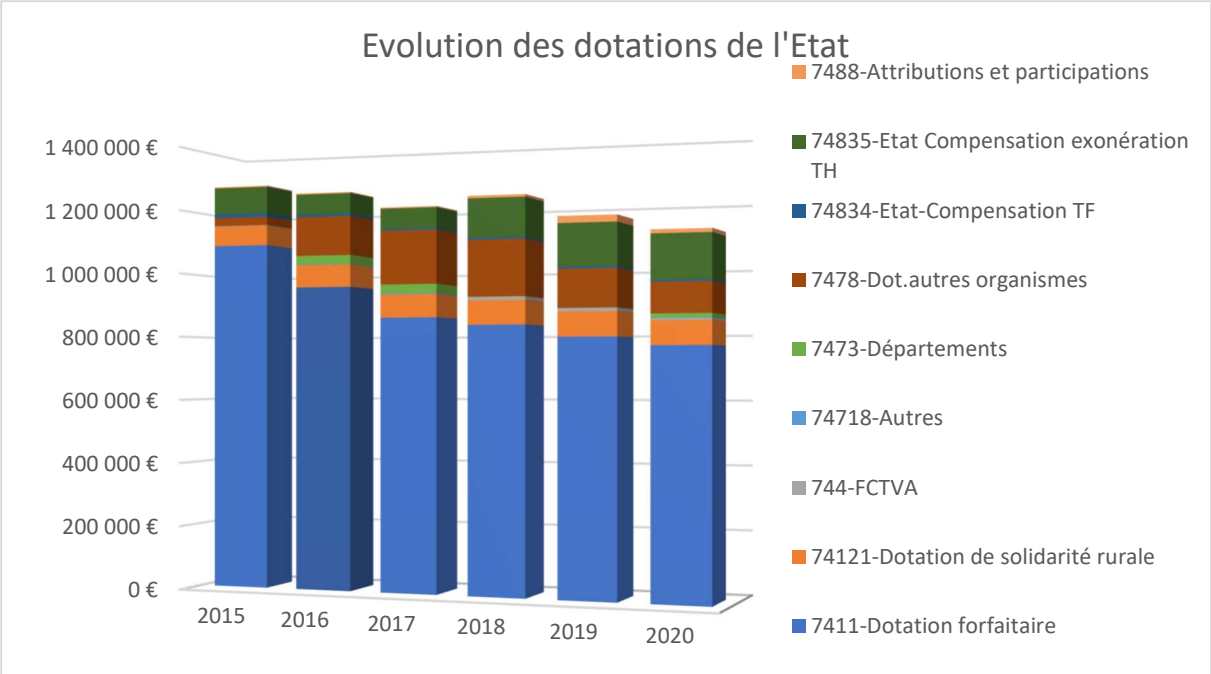

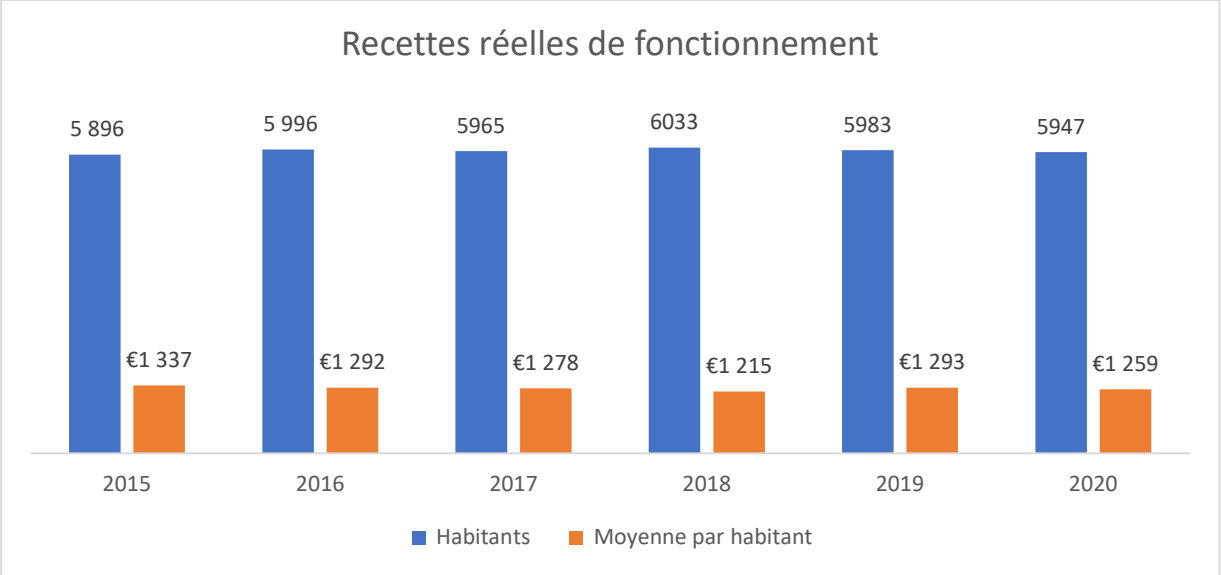

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

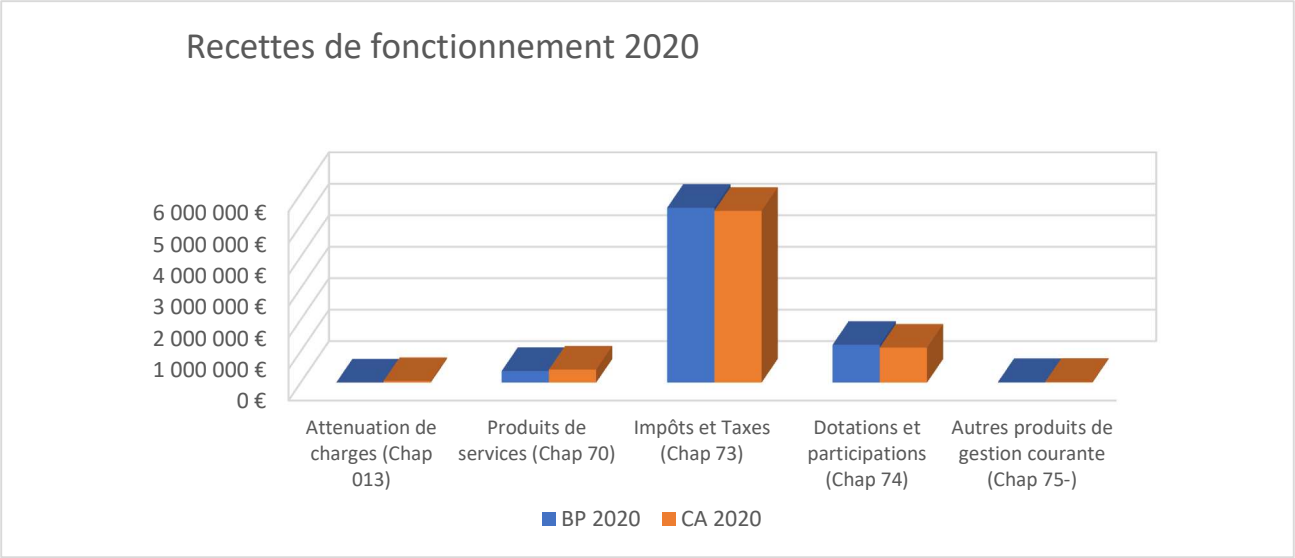

Recettes nettes de fonctionnement (*hors produits de cession et hors excédents reportés*)

	CA 2017	***CA 2018***	***CA 2019***	***CA 2020***
	7 562 091 € -1,60%	**7 257 896 €** -4,20%	**7 638 068 €** + 5.24%	**7 363 378 €** -3,60%
Chapitre 70 Produits, services divers	417 442 € 2,59%	405 375 € 2,89%	511 572 € 26,20%	419 483 € 18,00%
Chapitre 73 Impôts, taxes	5 741 955 € - 0,01 %	5 346 696 € -7,40%	5 651 233 € + 5.70%	5 456 528 € -3,45%
Dont Taxes foncières et taxes d'habitation	2 654 286 € 1,15%	2 704 275 € 1,80%	2 781 064 € 2.84%	2 829 310 € 1,73
Chapitre 74 Dotations Etat, Subventions	1 204 164 € -7,60%	1 239 842€ 2,90%	1 158 941 € -6.53%	1 115 864 € -3,72%
Dont DGF	857 488 € -10,30%	833 063 € -2,90%	795 342 € -4.53%	768 526 € -3,37%

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

2.2.2 Dépenses de fonctionnement

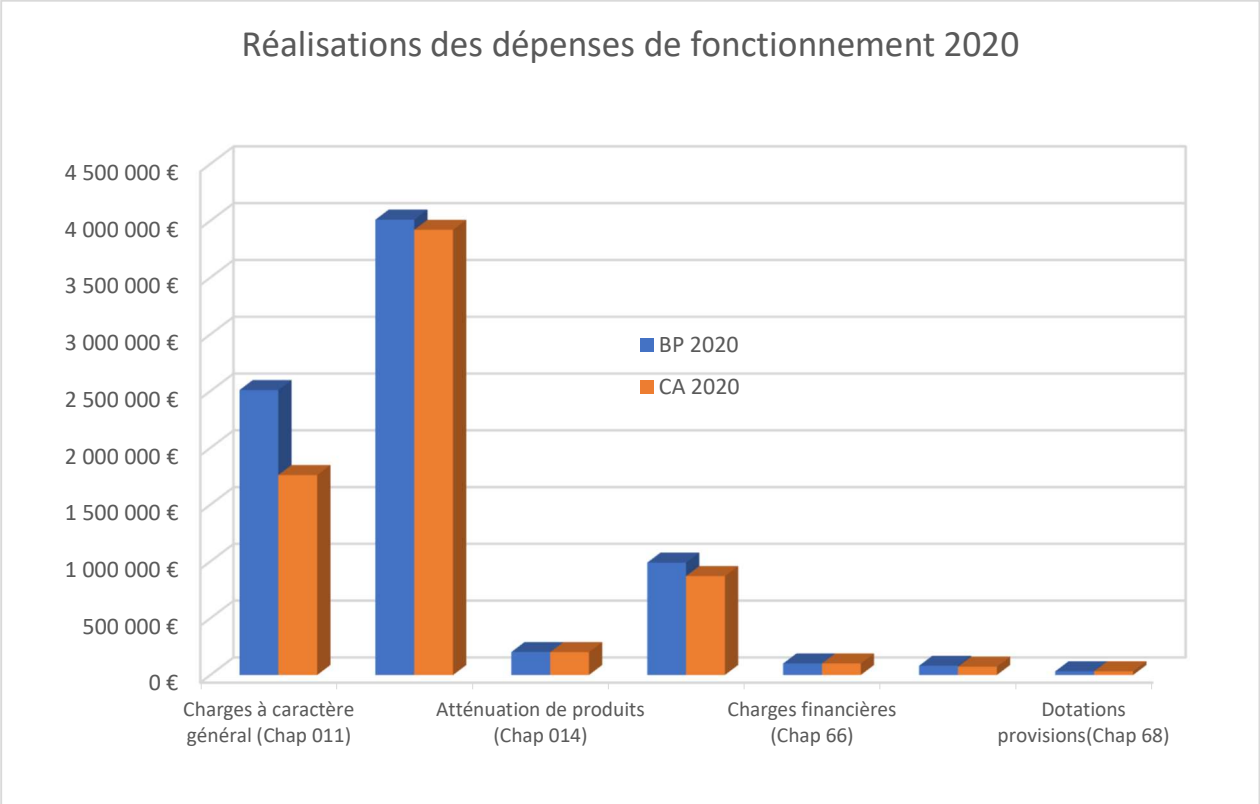

Les réalisations des dépenses de fonctionnement sont inférieures aux inscriptions au BP 2020 compte tenu de la crise sanitaire :

- -748 K€ pour les charges à caractère général ;
- -89K€ pour les charges de personnel ;
- -65 K€ pour les autres charges de gestion courante.

En ce qui concerne les autres chapitres, les dépenses sont en adéquation avec les prévisions budgétaires.

Les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de 0,26% soit environ 19 000 € par rapport à 2019.

Le chapitre 014 (atténuation de charges) présente une augmentation de 54 342 €, qui se décompose de la manière suivante :

- 51 441 €, montant de la pénalité SRU que la commune a dû verser en 2020
- 2 591 € de prélèvement FPIC
- 310 € de reversement de taxe additionnelle de taxes de séjour.

Une baisse de 4.55% des chapitres 65 (charges de gestion courante) et 67 (charges exceptionnelles) est due à la diminution de la subvention de fonctionnement versée au CCAS (-100 000 €). Pour rappel, par décision modificative N°2, un complément de subvention a été voté et n'a pas été versé suite à la perception de l'aide exceptionnelle COVID de la CAF.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

Création d'une provision pour risques et charges, chapitre 68 (32 488 €).

Les charges de personnel ont progressé de 2,60% au lieu de 3.32 % en 2019.

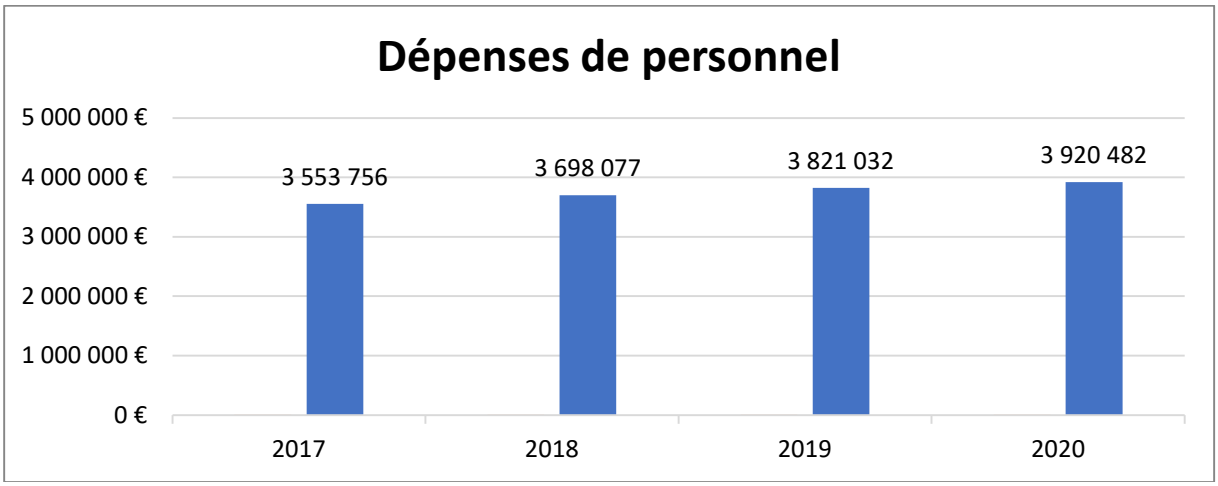

En 2020, la hausse des dépenses de personnel est de 2,60%, sachant que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est évalué dans les communes entre 1.5 et 3.5%. Cela s'explique notamment par la stagiairisation d'un agent et la titularisation de quatre agents, la poursuite du PPCR, les heures supplémentaires liées aux élections municipales et les avancements d'échelon.

Dépenses de fonctionnement (hors cessions immobilières, avec opérations d'ordre)				
	CA 2017	***CA 2018***	***CA 2019***	***CA 2020***
	6 958 262 € ***- 0,3%***	***7 157 841 €*** ***2,9%***	***7 329 972 €*** ***2,4%***	***7 311 101 €*** ***-0,26%***
Dont Chapitre 011 Charges générales	*1 603 556 €* ***- 1,1%***	*1 955 092 €* ***21,9%***	*1 925 090 €* ***-1.5%***	*1 760 719 €* ***-8,54%***
Dont Chapitre 012 Personnel ville	*3 553 756 €* ***4,8%***	*3 698 077 €* ***4,1%***	*3 821 032 €* ***3.3%***	*3 920 482 €* ***2,60%***
Dont Chapitre 014 Atténuation de charges	*6 636 €* ***- 93 %***	*145 379 €* ***2060.7%***	*147 010 €* ***1.1%***	*201 352 €* ***36,96%***
Dont Chapitres 65-67-68 Autres charges	*1 301 652 €* ***-7,5%***	*834 545 €* ***-35.9%***	*988 801 €* ***18.5%***	*976 326 €* ***-1.26%***

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

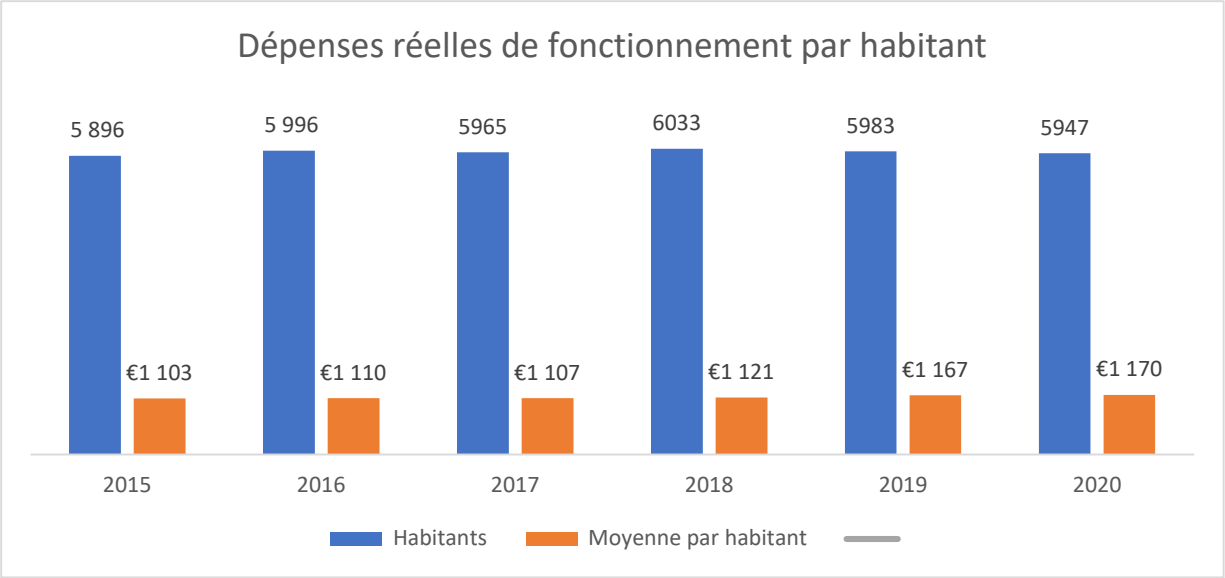

2.2.3 Rapport recettes / dépenses de fonctionnement

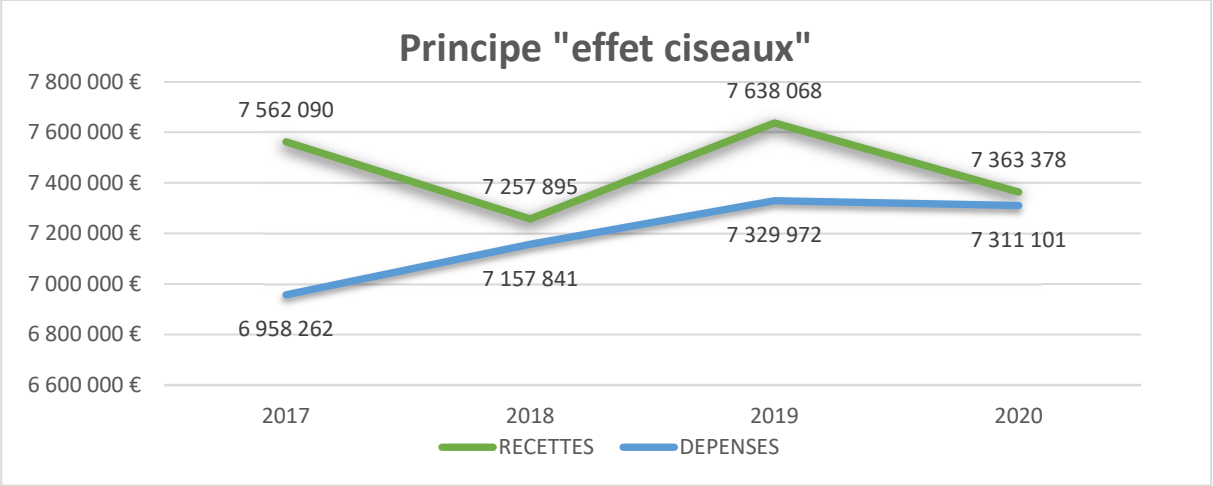

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

3 LES ORIENTATIONS 2021

3.1 Fonctionnement

En 2021, la réforme de la taxe d'habitation est mise en place, la recette étant reversée intégralement sur la taxe foncière non bâtie.

Dans ce contexte, il demeure important de maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour :

- Maintenir un bon niveau d'autofinancement qui représente « le pouls » des finances de la collectivité, et malgré une augmentation de ces dépenses relatives à la gestion de la pandémie.
- Pour maintenir les services à la population,
- Nous nous interdisons, comme promis, d'augmenter les taux d'imposition des administrés sur la durée du mandat

3.1.1 Recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement devraient très peu évoluer dans la mesure où normalement le montant de la DGF devrait être identique à son niveau de 2020 et que l'attribution de compensation est identique à l'exercice 2020

3.1.1.1 Dotations de l'Etat

Le montant de la DGF de Saint Mitre les Remparts pour l'année 2021 est estimé à 842 357 €.

3.1.1.2 Recettes fiscales

Les taux d'imposition de la commune pour l'année 2021 resteront une fois encore identiques à ceux des cinq dernières années.
Le produit fiscal reste lié à l'augmentation de la base décidée par l'Etat et à la revalorisation de la valeur locative.

3.1.1.3 Dotation de la Métropole Aix-Marseille-Provence

L'Attribution de Compensation 2021 est égale à l'attribution de compensation perçue en 2020, soit 1 920 499 €.

2018	2019	2020	2021
1 894 935 €	1 920 499 €	1 920 499 €	1 920 499 €

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

3.1.2 Dépenses de fonctionnement

3.1.2.1 Evolution des charges de personnel

Il est raisonnable de penser que pour l'année 2021, l'évolution de la masse salariale sera dans les mêmes proportions que les trois dernières années, soit environ 3% en raison notamment de la poursuite du PPCR et de l'organisation des élections départementales et régionales.

3.1.2.2 Soutiens aux associations

En 2021, l'enveloppe des subventions octroyées aux associations est augmentée de 13 %.
La municipalité souhaite cette année, au vu du contexte sanitaire difficile, soutenir activement les nombreuses associations qui participent et contribuent à la cohésion et à la vie du village.

3.1.2.3 Maintien des dispositifs d'aide à la jeunesse et à l'enfance

La commune continuera de compenser le coût des 7 places réservées auprès de la crèche « Libellule ».

La commune poursuivra également sa politique d'aide aux vacances d'été.

3.1.2.4 Loi SRU : Carence

Saint Mitre les Remparts est une commune dite "carencée" pour son déficit de production de logements sociaux par rapport aux objectifs imposés par la loi.
Sur la base de la tranche 2017-2019 le Préfet a décidé d'aggraver la pénalité la portant ainsi à 275 000 €. La commune vient de déposer un recours gracieux pour contester l'analyse de l'Etat.

Le montant des pénalités 2021 calculé ci-dessous correspond à l'application de la majoration pour manquement aux obligations en matière de construction des logements sociaux soit 25 % du montant de la base pour Saint Mitre.

	2019	2020	**Prévisionnel 2021**
Pénalité totale	182 559 €	184 000 €	275 000€
Déduction	50 000 €	0 €	0 €
Paiement final	132 559 €	**184 000 €**	**275 000€**

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

3.1.2.5 Affectation du résultat

Rappel :

Il s'agit du résultat de fonctionnement de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (excédent reporté) pour obtenir le résultat global. Ce montant peut être conservé en fonctionnement ou bien être affecté tout ou partie en investissement, en fonction des besoins du budget.

Épargne de gestion *: elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.*

Épargne brute *: elle consiste à retirer de l'épargne de gestion les opérations financières (produits et, plus couramment, charges). Appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF), l'épargne brute correspond à la capacité d'une collectivité locale à :*
– rembourser sa dette en capital ;
– mais aussi financer tout ou une partie de l'investissement.

Épargne nette *: Elle consiste à retirer de l'épargne brute le remboursement de la dette en capital. L'épargne nette exprime donc la capacité de la collectivité à financer une partie de l'investissement avec son épargne. L'épargne nette est parfois qualifiée d'épargne nette disponible ou capacité d'autofinancement disponible.*

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Epargne de gestion	1 805 467 €	1 305 522 €	1 613 617 €	1 165 895 €	
Epargne brute (- annuités dette)	1 667 825 €	1 178 428 €	1 513 871 €	1 064 762 €	
Epargne nette (- capital dette)	1 429 468 €	929 889 €	1 253 817 €	758 914 €	
Report en Fonctionnement	1 201 640 €	1 205 467 €	1 305 522 €	1 113 617 €	1 165 895 €
Report en Investissement	800 000 €	600 000 €	0 €	500 000 €	0€

Pour 2021, il est proposé de reporter en fonctionnement 1 165 895 € pour le paiement en priorité des charges de fonctionnement et ne pas reporter cet excédent en section d'investissement dans la mesure où les recettes sont suffisantes pour financer les dépenses d'investissement (solde 2020 1 450 611 €).

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

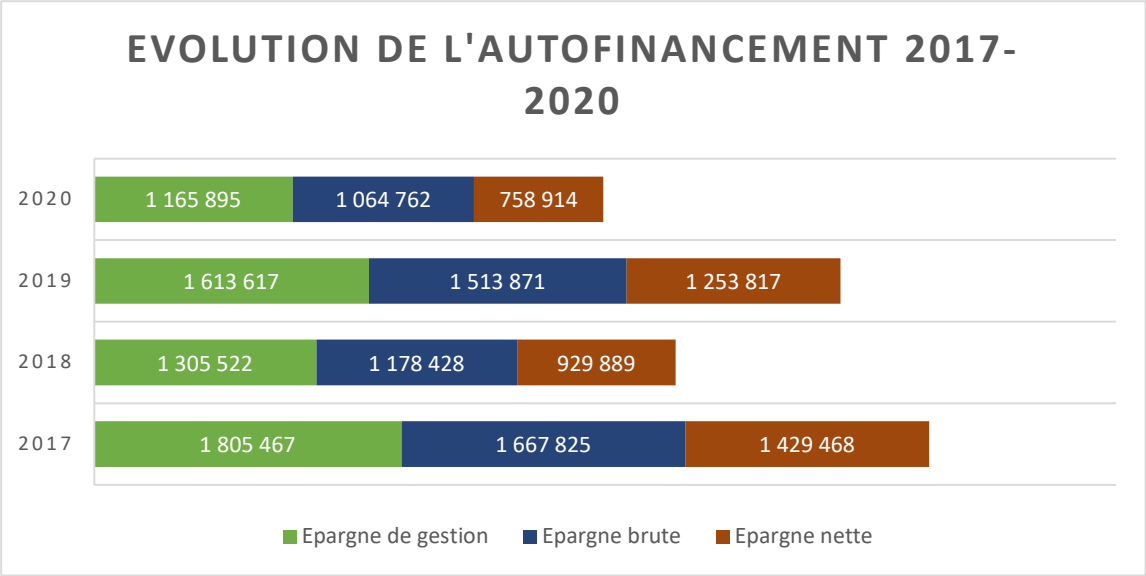

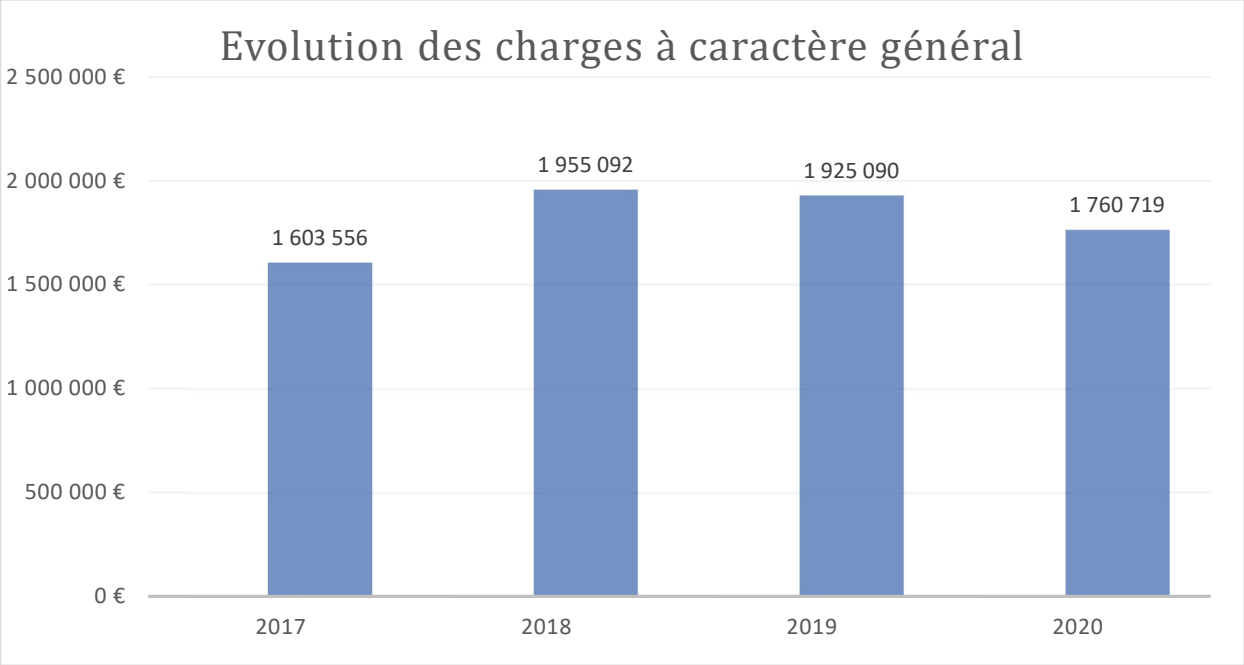

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

3.2 Investissement

Dans la continuité des exercices précédents, la municipalité poursuivra la recherche de financements extérieurs auprès des partenaires institutionnels et notamment en s'appuyant sur le Plan de Relance de l'Etat pour maintenir un niveau d'investissement nécessaire et réaliste au regard des besoins de la population.

3.2.1 Réalisations 2020

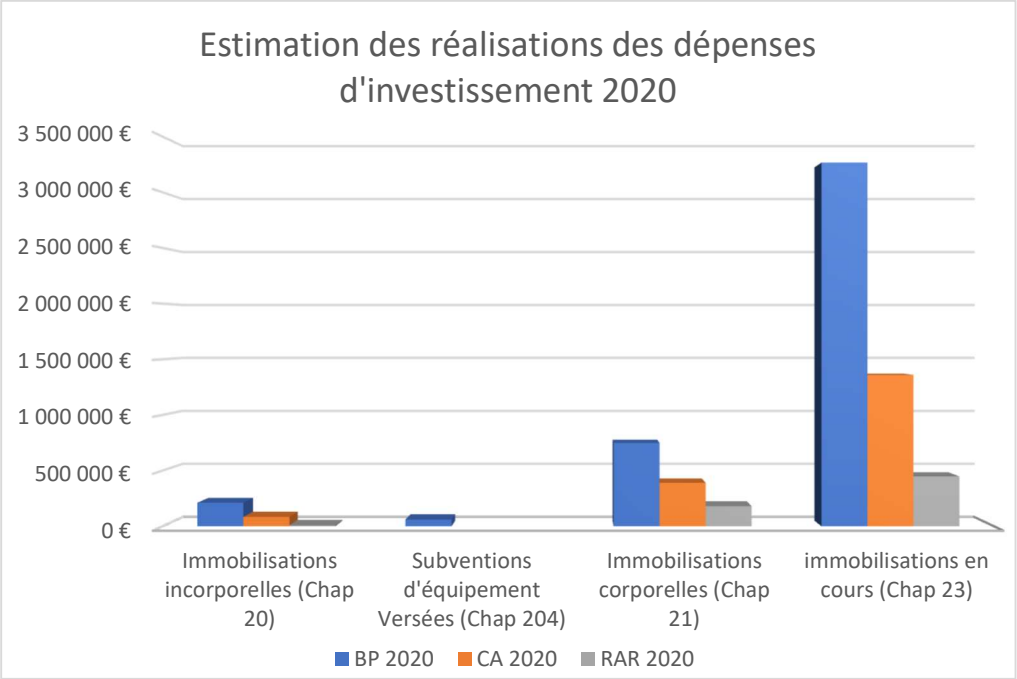

Le montant total des dépenses d'investissement (Chap.20, 024, 21 et 23) se monte à environ 2 495 K€, dont 661 K€ figureront dans les restes à réaliser pour l'année 2021.

Les principaux postes sont :

- 448 K€ pour des travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux,
- 181 K€ pour extension de la vidéosurveillance, illumination du moulin, acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale et un serveur pour l'Hôtel de Ville
- 24 K€ pour des opérations sous mandat avec la Métropole AMP pour la création de réseaux pluviaux quartier de Massane et allée Ampère.
- 8 K€ logiciels métiers

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

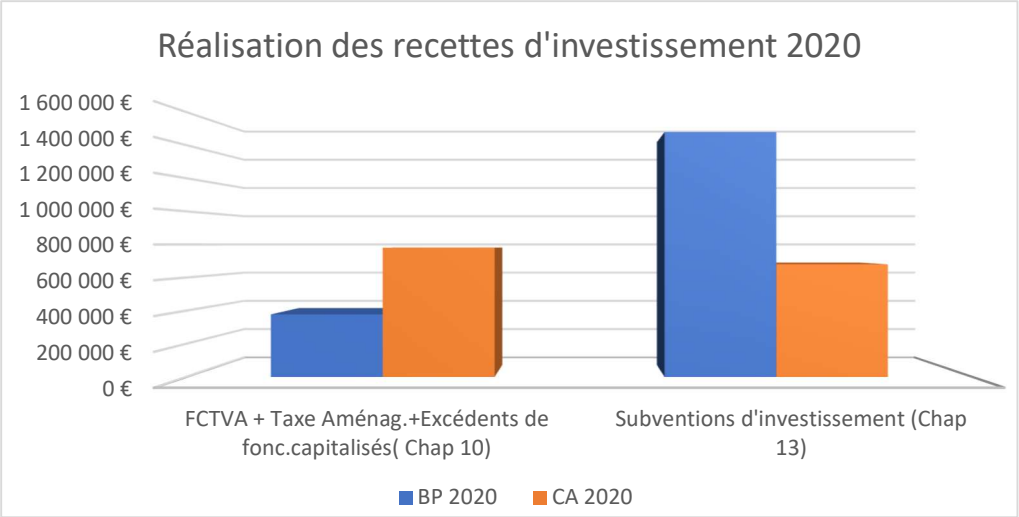

Les recettes attendues du FCTVA, sont conformes au prévisionnel (215 K€). La taxe d'aménagement est quant à elle, nettement inférieure au prévisionnel (64 K€). Les travaux engagés ayant été ralentis par la crise sanitaire, les versements des subventions sont reportés.

3.2.2. Projets 2021

Le montant consacré en 2021 aux investissements s'élèvera à 3.5 M€ dont 661 000 € de reste à réaliser et 450 000 € d'opérations d'ordre.

Les principales opérations d'investissement envisagées sont les suivantes :

- Des travaux divers subventionnés au titre du CDDA sur la réalisation des grands projets qui sont soit en cours d'exécution, ou débuteront en 2021 :

  - Réalisation de la maison de la Jeunesse
  - Réalisation du parking du don du sang
  - Travaux de voirie et du réseau pluvial (Allée Thomas Edison / Frères Lumières, allée Léonard De Vinci, réseau pluvial Massane),
  - Achat et installation des caméras de vidéo-surveillance
  - Aménagement d'un second terrain en gazon synthétique au stade R. Jauras

Dans le cadre du CDDA, il est également prévu l'acquisition de véhicules neufs : un camion-benne et un camion avec bras de levage pour les services techniques et un SUV électrique pour la Police Municipale en cours de livraison.

- D'autres travaux financés par l'Etat, la Région, le Département ou en fonds propres sont prévus :

  - Réhabilitation ou réfection de voiries communales (Frédéric Mistral, Lézardière, Henri Fabre, Paul Eluard et Jean Moulin)

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

- Renouvellement d'équipements nécessaires pour le fonctionnement des services notamment pour l'école Jean Rostand et la crèche croque la vie
- Remise en état de certains locaux dans les bâtiments communaux
- Modernisation des services avec l'acquisition de logiciels dont notamment celui dédié au logement social et la numérisation des écoles élémentaires de la commune
- Acquisition de matériel pour la PM afin de faciliter leurs interventions en cas de verbalisation
- Equiper en matériels les services techniques en vue de la prise en charge en régie des espaces verts
- Revalorisation et embellissement de la plage de Massane
- Végétalisation de la place Neuve
- Remplacement du système de chauffage à la bibliothèque
- Réhabilitation de l'espace pleine terre du cimetière de la croix d'Aymard et végétalisation du mur du cimetière donnant sur le parking des Espérettes
- Remplacement de l'éclairage en LED et travaux d'insonorisation de la salle de Varage et travaux de sonorisation du gymnase
- Démolition du cabanon plage d'Arthur
- Aménagements des bâtiments communaux afin de permettre l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite

3.2.3 Financement de la section d'investissement

Le financement des **travaux d'investissement** se décompose de la manière suivante :

- le remboursement du **FCTVA** versé en 2021 correspondant aux dépenses d'investissement 2019
- des subventions accordées par l'Etat, le Département, la Région et autres financeurs
- le CDDA qui continue d'être déployé avec une participation du Conseil Départemental à hauteur de 60 %. D'autres subventions vont être demandées pour compléter ce taux et le faire tendre vers 80 % pour certaines opérations
- les fonds propres de la commune
- la commune se laisse la possibilité pour certaines opérations de réaliser des engagements pluriannuels

3.2.4 Les projets métropolitains liés à Saint Mitre les Remparts

Avec la mise en place de la Métropole, le programme de travaux déterminé avec le Conseil de Territoire se poursuivra et concernent :

- La construction de la maison d'accueil de Saint Blaise
- L'extension du réseau d'assainissement collectif

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021

4. CONCLUSION

Après une année 2020 marquée lourdement par la crise sanitaire, 2021 débute sous les mêmes auspices. Cette situation impacte à la fois les sections de fonctionnement et d'investissement de notre budget.

S'agissant du fonctionnement, les dépenses sont diminuées par les confinements successifs, synonymes de fermeture des services aux familles (crèches, écoles, cantine, garderie, etc.) mais elles sont aussi augmentées de dépenses supplémentaires liées aux exigences sanitaires. Les recettes de fonctionnement accusent un repli qui n'est que partiellement compensé par les aides de l'Etat.

S'agissant de l'investissement, la crise représente évidemment un frein pour la réalisation des projets municipaux. Mais le plan de relance offre aussi de nouvelles opportunités de financement, dont la commune entend se saisir pour mettre en œuvre le programme de la nouvelle majorité élue à l'été 2020.

Plusieurs tendances budgétaires nouvelles viennent ainsi impacter les orientations précédentes : nous observons à la fois la poursuite de la diminution progressive des dotations de l'Etat et l'aggravation absurde des prélèvements SRU, mais aussi un soutien renforcé à l'investissement.

Plus que jamais, les communes deviennent dépendantes de leur capacité à nouer des liens avec la kyrielle d'interlocuteurs nécessaires à la réalisation des projets locaux. Cette tendance lourde est un frein administratif par les lenteurs induites, mais aussi une opportunité d'optimiser la dépense publique grâce aux groupements de commandes.

Dans ce contexte compliqué, Saint-Mitre-les-Remparts apparaît aujourd'hui en capacité d'assumer prudemment mais résolument le renforcement de ses missions de proximité, des services à la population, et le déploiement patient d'une politique d'aménagement équilibré de l'ensemble de son territoire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210308-DEL2021-09-DE
Date de télétransmission : 16/03/2021
Date de réception préfecture : 16/03/2021